

Vœux 2020

J'aurais voulu vous adresser mes vœux, mais après consultation d'un avocat et conformément à la nouvelle réglementation RGPD, je me suis rendu compte de l'imprudence et des risques de la formulation envisagée initialement...

Vous souhaiter une bonne année, une bonne santé et la prospérité me soumet en effet au risque de poursuites... Voici donc la version rectifiée de mes vœux, qui remplace toutes les précédentes, et qui est en conformité avec le principe de précaution inscrit dans la Constitution.

Nouvelle formulation :

Je vous prie d'accepter, sans aucune obligation implicite ou explicite de votre part, mes vœux à l'occasion du solstice d'hiver et du premier de l'an, en adéquation avec la tradition, la religion ou les valeurs existentielles de votre choix, dans le respect de la tradition, de la religion ou des valeurs existentielles des autres, ou dans le respect de leur refus, en la circonstance, de traditions, religions ou valeurs existentielles, ou de leur droit de manifester leur indifférence aux fêtes populaires programmées.

Ces vœux concernent plus particulièrement :

- **la santé**, ceci ne supposant de ma part aucune connaissance particulière de votre dossier médical, ni d'une quelconque volonté de m'immiscer dans le dialogue confidentiel établi avec votre médecin traitant ou votre assureur avec lequel vous auriez passé une convention obsèques

- **la prospérité**, étant entendu que j'ignore tout de la somme figurant sur votre déclaration de revenus, de votre taux d'imposition et du montant des taxes et cotisations auxquelles vous êtes assujetti ;

- **le bonheur**, sachant que l'appréciation de cette valeur est laissée à votre libre arbitre et qu'il n'est pas dans mon intention de vous recommander tel ou tel type de bonheur.

Nota Bene :

Le concept d'année nouvelle est ici basé, pour des raisons de commodité, sur le calendrier grégorien, qui est celui le plus couramment utilisé dans la vie quotidienne de la région à partir de laquelle ces vœux vous sont adressés. Son emploi n'implique aucun désir de prosélytisme. La légitimité des autres chronologies utilisées par d'autres cultures n'est absolument pas mise en cause.

Notamment :

- *le fait de ne pas dater ces vœux du yawm as-sabt 1 Safar de l'an 1439 de l'Hégire (fuite du Prophète à Médine) ne constitue ni une manifestation d'islamophobie, ni une prise de position dans le conflit israélo-palestinien ;*

- *le fait de ne pas dater ces vœux du 2 Teveth 5778, ne constitue ni un refus du droit d'Israël à vivre dans des frontières sûres et reconnues, ni le délit de contestation de crime contre l'humanité;*

- *le fait de ne pas dater ces vœux du 3ème jour (du Chien de Métal) du 11ème mois (Daxue, Grande Neige) de l'année du Dragon d'Eau, 83ème cycle, n'implique aucune prise de position dans l'affaire dite "des frégates de Taïwan" ;*

- *le fait de ne pas dater ces vœux du Quintidi de la 3ème décade de Frimaire de l'an 226 de la République Française, une et indivisible, ne saurait être assimilé à une contestation de la forme républicaine des institutions.*

- *Enfin, l'emploi de la langue française ne sous-entend aucun jugement de valeur.*

Son choix tient au fait qu'elle est la seule couramment pratiquée par l'expéditeur, c'est à dire par moi-même. Tout autre idiome a bien entendu droit au respect tout comme ses locuteurs.

Clause de non-responsabilité légale :

En acceptant ces vœux, vous renoncez à toute contestation postérieure.

Ces vœux ne sont pas susceptibles de rectification ou de retrait. Ils sont librement transférables à quiconque, sans indemnités ni royalties. Leur reproduction est autorisée.

Ils n'ont fait l'objet d'aucun dépôt légal. Ils sont valables pour une durée d'une année, à la condition d'être employés selon les règles habituelles et à l'usage personnel du destinataire.

A l'issue de cette période, leur renouvellement n'a aucun caractère obligatoire et reste soumis à la libre décision de l'expéditeur.

Ils sont adressés sans limitation préalable liée aux notions d'âge, de genre, d'aptitude physique ou mentale, d'ethnie, d'origine, de communauté revendiquée, de pratiques sexuelles, de régime alimentaire, de convictions politiques, religieuses ou philosophiques, d'appartenance syndicale, susceptibles de caractériser les destinataires. Leurs résultats ne sont, en aucun cas, garantis et l'absence, totale comme partielle, de réalisation n'ouvre pas droit à compensation.

En cas de difficultés liées à l'interprétation des présentes, la juridiction compétente est le Tribunal habituel du domicile de l'expéditeur.

Après ce préambule je me permets de vous adresser tous mes meilleurs vœux !

Passez le meilleur solstice possible !